

226C1136
FR0000035081-FS0671

24 juillet 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ICADE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 juillet 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ICADE, et détenir, indirectement, 3 410 846 actions ICADE représentant autant de droits de vote, soit 4,47% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	3 158 005	4,14
Goldman Sachs Bank Europe SE	245 454	0,32
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	5 446	0,01
Goldman Sachs & Co. LLC	1 941	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	3 410 846	4,47

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ICADE hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 258 564 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ICADE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 150 339 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 219 803 actions ICADE résultant de la détention de 50 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 décembre 2028 et le 17 février 2038 ; et
- 930 536 actions ICADE résultant de la détention de 26 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 21 août 2026 et le 14 juillet 2036.

¹ Sur la base d'un capital composé de 76 234 545 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.